Docusign Envelope ID: 31DDDC92-18C4-480F-9FA3-647E22D02575

ABCD
Société par actions simplifiée au capital de 868.959,40 Euros
Siège social : 6 ruelle des Fromages – 41200 Romorantin-Lanthenay
389 483 249 RCS Blois
(la « **Société** »)

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 31 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le trente et un mars,
Par DocuSign.

La soussignée,

- **NAO Collection**, société par actions simplifiée au capital de 999.000 euros dont le siège social est situé 10 rue de la Paix, 75002 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 908 502 065, représentée par son Directeur Général, Monsieur Olivier CLARET, dûment habilité aux fins des présentes,

Agissant en qualité d'associée unique (ci-après « **l'Associée Unique** ») de la Société,

A pris les décisions sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Constatation de la démission de la Présidente de la Société ;
- Nomination d'une nouvelle Présidente ;
- Nomination d'une Directrice Générale ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION
Constatation de la démission de la Présidente de la Société

L'Associée Unique prend acte de la démission de Madame **Marie-Christine CLEMENT**, née le 8 octobre 1960 à Limoges (87), de nationalité française, demeurant à Romorantin-Lanthenay (41200), 17 rue des Malards, de ses fonctions de Présidente de la Société, remise par lettre en date de ce jour.

Cette démission a pris effet à compter de ce jour, le 31 mars 2026.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

DEUXIEME DECISION
Nomination de la nouvelle Présidente

L'Associée Unique nomme, avec effet à compter de ce jour, et pour une durée indéterminée, aux fonctions de Présidente de la Société, en remplacement de Madame Marie-Christine CLEMENT, Présidente démissionnaire :

NAO Collection, société par actions simplifiée au capital de 999.000 euros dont le siège social est situé 10 rue de la Paix, 75002 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 908 502 065.

NAO Collection déclare avoir été préalablement informé du projet de nomination, accepte les fonctions qui lui sont ainsi confiées, et confirme qu'elle remplit les conditions légales et règlementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

Paraphe

Docusign Envelope ID: 31DDDC92-18C4-480F-9FA3-647E22D02575

L'Associée Unique rappelle que la Présidente représente la Société à l'égard des tiers et est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la réglementation ou les statuts attribuent spécifiquement aux associés.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

TROISIEME DECISION
Nomination d'une Directrice Générale

L'Associée Unique nomme, avec effet à compter de ce jour, et pour une durée indéterminée, aux fonctions de Directrice Générale de la Société :

> Madame **Anabelle MILLET**, née le 10 juillet 1978 à Bourg-en-Bresse (01), de nationalité française, demeurant 1 rue D'Enghien 75010 Paris.

Madame Anabelle MILLET déclare avoir été préalablement informée du projet de nomination, accepte les fonctions qui lui sont ainsi confiées, et confirme qu'elle remplit les conditions légales et règlementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

L'Associée Unique rappelle que la Directrice Générale représente la Société à l'égard des tiers et est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la réglementation ou les statuts attribuent spécifiquement à la Présidente et/ou aux associés.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

QUATRIEME DECISION
Pouvoirs en vue des formalités

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal des décisions pour remplir toutes les formalités légales consécutives à l'adoption des décisions qui précèdent.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

—

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et répertorié sur le registre des décisions.

Signé par :
Olivier CLARET
6C41F12A6EA84A2...

L'Associée Unique
NAO Collection
Représentée par Monsieur Olivier CLARET